

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Band:** 22 (1950)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Les coopératives d'habitation à Yverdon  
**Autor:** Mercier, Julien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-123663>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES COOPÉRATIVES D'HABITATION A YVERDON

P A R J U L I E N M E R C I E R , A R C H I T E C T E

En 1946, la pénurie de logements sévissait terriblement à Yverdon ; plus de 400 familles cherchaient un appartement, et personne ne construisait des appartements à loyers modérés. Les autorités, et le syndic en particulier, réclamèrent la formation de coopératives d'habitation.

Un groupe de citoyens, déjà acquis depuis longtemps aux idées de coopération, fondèrent la Coopérative d'habitation et lancèrent les deux premiers bâtiments des Prés-du-Lac, bâtiments de 14 logements chacun : 9 de 3 pièces, 3 de 4 pièces et 2 de 2 pièces dans les combles.

Malgré l'appui considérable de la commune, le financement fut difficile à trouver, les Coopératives d'habitation n'étaient pas connues, et les banques se méfiaient. La commune promettait pourtant, avec l'aide du canton et de la Confédération, 45 % de subventions. En fin de compte, c'est une caisse des C. F. F. de Berne qui prêta l'argent à de bonnes conditions, mais sous réserve que les trois quarts des locataires au moins soient des employés de la Confédération. La construction de ces bâtiments commença en août 1947 et les locataires entrèrent au printemps 1948. Le succès fut tel auprès des locataires que l'on créa une autre société pour construire des bâtiments accessibles à tous. Les subventions ne furent que de 30 % et le financement moins intéressant, aussi fallut-il resserrer le plan, faire des chambres plus petites (leur moyenne passa de 15 m<sup>2</sup> 90 dans les premiers à 12 m<sup>2</sup> 75). Pourtant, tous les autres avantages des premiers bâtiments furent maintenus : chauffage central général au mazout, service d'eau chaude pour chaque appartement, chambre de bain moderne, cuisine équipée pour le gaz, l'électricité ou le bois, avec armoire et garde-manger aéré, et

loyer relativement bas (Fr. 85.— les 2 pièces, Fr. 95.— les 3 et Fr. 105.— les 4 pièces, plus chauffage et eau chaude au prix de revient). Les deux immeubles suivants, dits du Logement ouvrier, sont terminés et les locataires sont entrés le 24 septembre dans le premier bâtiment.

La demande est toujours si forte dans cette catégorie d'appartements que la société lance un cinquième immeuble, sur un type nouveau avec 6 appartements de 3 pièces, 6 de 3 1/2 pièces et 2 de 2 pièces dans les combles. Avant d'être commencé, tous les appartements de cet immeuble sont loués. Aussi la société envisage-t-elle la construction de deux autres immeubles, toujours dans le même quartier, aux Prés-du-Lac, quartier tranquille, près de la forêt des Vernes et pourtant à 5 minutes seulement du centre de la ville. Mais la construction de ces immeubles est subordonnée à l'octroi de subventions fédérales, cantonales et communales. Sans subventions, il n'est pas possible de les financer et de garder les loyers modestes. Les personnes qui voudraient y venir sont forcées soit de rester dans des appartements trop petits ou inconfortables, soit de rester loin d'Yverdon et de faire des voyages pour venir à leur lieu de travail, au détriment de leur santé et de leur famille.

Il faut donc que les pouvoirs publics continuent leurs efforts, en tout cas pour les sociétés d'utilité publique, quitte à ne plus subventionner les logements trop chers pour la population et construits dans un but de spéculation, comme cela a trop souvent été le cas.

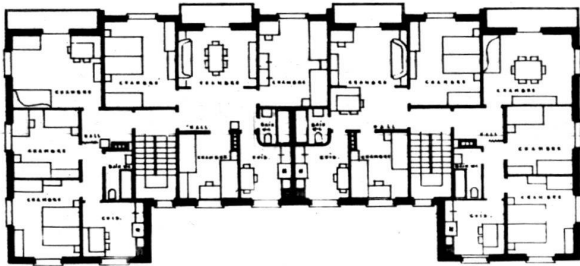
A Yverdon, la pénurie des logements persiste toujours et il faut que les Coopératives d'habitation puissent continuer leur activité et que le subventionnement leur soit accordé.



*Vue du bâtiment 1.*

*(Photo Fernand Perret.)*

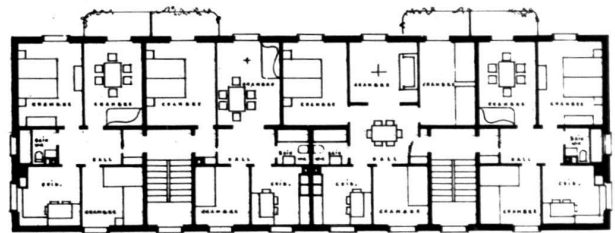
*Plan d'un étage des immeubles 1-2, comprenant 14 logements.*



BÂT. 1 & 2  
J. MERCIER, A.S.C.



*Plan d'un étage des immeubles 3-4, comprenant 14 logements également.*



BÂT. 3 & 4  
J. MERCIER, A.S.C.





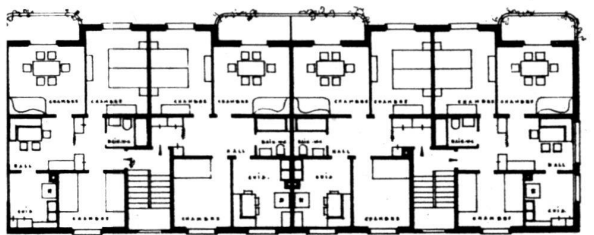
*Vue générale de la cité d'habitation.*

*(Photos Fernand Perret.)*

*Vue d'un immeuble du type 1-2.*



*Plan d'un étage du type 5.*



127

1:100